

Impulser une filière agroalimentaire territoriale et durable : le cas de Montpellier Méditerranée Métropole

MAXIME DENIS

MOTS-CLÉS : FILIÈRE, RETERRITORIALISATION, GOUVERNANCE, INTERMÉDIATION PUBLIQUE

Dans l'alimentation, l'engouement pour le « local » est désormais bien connu. On parle de reterritorialisation pour décrire la reconstruction de systèmes productifs à l'échelle du territoire. Reterritorialiser permettrait de redonner du sens et de la confiance dans les actes de production et de consommation, de rééquilibrer la chaîne de valeur, de développer l'économie, de réduire les impacts environnementaux. Toutefois, une filière territoriale n'est pas spontanément vertueuse socialement ou écologiquement : la reterritorialisation se dessine selon les ambitions contrastées des acteurs qui la construisent (Conaré & Bricas, 2021). Pour les collectivités locales, ces ambitions sont notamment matérialisées dans l'arsenal politique par l'introduction des projets alimentaires territoriaux (PAT) dans la loi d'avenir agricole de 2014. Les PAT portent en eux l'ambition d'un système alimentaire à l'échelle du territoire, cohérent avec des ambitions de durabilité écologique et sociale ; ils s'inscrivent également dans une logique de gouvernance partagée entre l'ensemble des acteurs concernés.

Cette synthèse analyse une filière expérimentale de légumes secs et de céréales anciennes portée dans le cadre du projet Fibani, au sein de la politique agroécologique et alimentaire labellisée PAT de Montpellier Méditerranée Métropole. Comment une collectivité peut-elle impulser une filière alimentaire durable, à partir d'acteurs économiques autonomes, de manière à répondre à ses missions sociales et environnementales ?

ANALYSER UN SYSTÈME DE RELATIONS SOCIALES

Un cadre théorique : filières, territoires et intermédiation publique

La filière expérimentale du projet Fibani, pour filières à bas niveaux d'impact environnemental, peut être décrite comme un projet de système alimentaire du milieu (SYAM). Une filière « du milieu » est caractérisée, comme un circuit court, par des proximités entre acteurs qui facilitent les transactions et l'adaptabilité et, comme un circuit long, par la présence de plusieurs intermédiaires et une certaine rationalisation des flux logistiques (Fournier *et al.*, 2020). On y associe des bénéfices des circuits courts comme la relocalisation et l'équité entre les maillons de la filière (Le Velly *et al.*, 2021). C'est donc une sorte de stade intermédiaire parmi les filières agroalimentaires, pensé sur un « territoire ». Le territoire ne va pas de soi : c'est une construction sociale. Il associe une proximité géographique (la distance effective) à une proximité organisée, c'est-à-dire la densité et la nature des liens sociaux et professionnels, des organisations, des règles, des valeurs et des représentations que partagent les acteurs du territoire (Fournier *et al.*, 2020). Il ne suffit donc pas d'habiter au même endroit pour « faire territoire ». De même, un territoire peut naître, vivre et mourir, au fil des évolutions que connaissent les dynamiques humaines qui le constituent. Créer ou recréer une filière territorialisée implique donc de relocaliser les flux matériels, de rapprocher

producteurs, intermédiaires et consommateurs, mais aussi de créer ou renforcer les dynamiques sociales et les institutions qui encouragent leur coopération.

Cette analyse se situe donc dans le cadre de filières alimentaires territorialisées correspondant à la description des SYAM. Son sujet est la question de l'intermédiation territoriale par la puissance publique. Pourquoi la puissance publique interviendrait-elle ? La relocalisation des activités productives ne s'opère pas spontanément, car les défis logistiques, l'identification de partenaires au sein d'espaces sociaux hétérogènes et les risques financiers tendent à pousser les acteurs du territoire à l'attentisme (Fournier *et al.*, 2020). Dans ce contexte, la puissance publique peut encourager le lancement d'une action collective. Par ailleurs, les SYAM, tout comme les circuits courts, ne sont pas spontanément ni systématiquement écologiques. La réduction des distances parcourues ne correspond pas forcément à un bilan carbone plus faible (Pham *et al.*, 2022), et certaines pollutions sont locales, comme celles qui pèsent sur l'eau. L'accord du développement économique et d'enjeux environnementaux dépend donc de l'orientation politique qu'apporte l'intervention publique. C'est en tout cas le pari de nombre d'initiatives récentes de la sorte, notamment dans le cadre des PAT. Reste la question du niveau d'intervention de la puissance publique : impose-t-elle une dynamique de façon descendante ou accompagne-t-elle des dynamiques endogènes basées sur des liens existants, assurant la fonction d'« intermédiation » (Fournier *et al.*, 2020) ?

Fibani : l'ambition de filières durables

Le projet Fibani vise à faire émerger des filières agroalimentaires peu consommatrices d'intrants et d'eau, résilientes au réchauffement climatique, dans plusieurs territoires du département de l'Hérault et sous pilotage de Montpellier Méditerranée Métropole. Depuis les premiers travaux préparatifs en 2020, le projet a permis d'identifier deux filières prioritaires, légumineuses et céréales anciennes, et de mettre en œuvre des tests sur chacune des filières. La campagne 2024 a abouti à une production nette de 12,6 tonnes de légumes secs et 2,2 tonnes de petit épeautre moyennant l'accompagnement technique et financier de sept producteurs.

Treize agriculteurs sont recrutés en 2026 pour 3 hectares par agriculteur.

Dans le cas de Fibani, c'est bien la puissance publique qui est à l'origine du projet. Il est issu de l'intérêt de Montpellier Méditerranée Métropole et le l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le développement de pratiques agricoles protectrices de la qualité de l'eau, et économes dans un contexte de stress hydrique lié au changement climatique. Aborder les filières par la question de l'eau est compréhensible car la compétence obligatoire de la gestion de l'eau revient effectivement aux Métropoles, tandis qu'il n'existe pas à ce jour de « compétence obligatoire de l'alimentation » et que l'agriculture relève davantage de la Région. D'autres projets similaires en France ont utilisé cette entrée, comme Terres de Sources à Rennes.

Plus largement, le projet s'insère dans une vision pour l'avenir agricole du pays montpelliérain : que cultiver demain dans un climat globalement plus chaud et aux précipitations moins fiables ? Les nouvelles cultures ont donc été pensées comme des leviers de diversification dans un contexte où les productions du territoire sont dominées par la viticulture qui connaît une crise et des arrachages croissants. D'autres cobénéfices sont revendiqués pour Fibani : promouvoir une dynamique de résilience alimentaire, encourager la végétalisation des assiettes, rendre la répartition de la valeur ajoutée plus équitable au sein des filières, développer de façon complémentaire modèles paysans et exploitations agricoles plus conventionnelles.

Un réseau d'acteurs préexistant et des maillons manquants

Les différents acteurs du projet et des filières ont rejoint Fibani à des moments variables. Dès le départ, Montpellier Méditerranée Métropole contractualise un cabinet de conseil, Ceresco, qui coanime le projet et apporte une expertise sur les filières. La chambre d'agriculture de l'Hérault (CA34) participe à la priorisation des filières dès 2021 et différents acteurs sont contactés pour évaluer les marchés et les opportunités. Plusieurs intermédiaires intervenant dans les filières sont impliqués plus tard, à partir de 2023 et 2024, au fil de l'émergence des besoins. Les agriculteurs, quant à eux, sont recrutés individuellement pour chaque campagne annuelle de culture. Ce

recrutement a d'abord été ciblé et informel, basé sur les connaissances de terrain du Civam Bio 34, de la CA34, d'Ocebio¹ et des animateurs de captage de Montpellier Méditerranée Métropole. À partir de 2026, un appel à projets (AAP) est lancé par Montpellier Méditerranée Métropole pour recruter les agriculteurs. Le projet connaît une expansion progressive avec l'intégration de nouveaux acteurs des filières mais aussi de territoires voisins : Fibani intègre aujourd'hui le Pays de l'Or, le Bassin de Thau et le Pays Cœur d'Hérault.

Au cours de son développement, Fibani s'appuie sur un réseau social d'acteurs déjà bien présent et de coopérations préexistantes. Montpellier Méditerranée Métropole entretient un partenariat avec la CA34 depuis 2014, avec le Civam Bio 34 depuis 2016 ; le marché d'intérêt national de Montpellier, qui est présidé par une adjointe au maire, accueille l'association Producteurs d'Occitanie et l'entreprise Agriviva, qui participent à la filière. Le groupement Semthec, qui fait office de collecteur, a exploré en 2020 avec la CA34 le développement des légumineuses sur le territoire. Fibani a été l'occasion de relancer le groupe de travail « restauration collective » de Montpellier Méditerranée Métropole, qui réunit les différentes cuisines collectives du territoire : ce groupe a servi à promouvoir les filières et à trouver des débouchés. Des équipes de recherche basées à Montpellier contribuent elles aussi. En somme, nombre des acteurs impliqués se connaissent et travaillaient ensemble avant même le début du projet. Le tissu socioéconomique préexistant a cependant deux faiblesses. D'une part, les agriculteurs testeurs, eux, ne sont pas constitués en collectif, ils ne se connaissent pas forcément, ils ont des modèles différents et vivent dans des espaces disjoints. D'autre part, le département de l'Hérault accueille peu de grandes cultures et peu d'outils de transformation et de stockage de ces produits. Il n'existe pas de trieuse optique² dans le département, pas d'ensacheur capable de répondre aux attentes de l'aval. Il a donc fallu combler certaines étapes des filières en l'absence d'acteurs territoriaux déjà implantés sur ces opérations.

POUR SUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE TRAJECTOIRE COMMUNE

Une gouvernance formelle et ses limites

Dans Fibani, un comité de pilotage (CoPil) est organisé chaque année avec l'ensemble des partenaires pour partager l'avancement, les questions posées et les orientations prises. Il permet de « faire vivre » le groupe et d'informer sur les sujets importants mais n'a pas, de par sa taille et sa fréquence, vocation à régler tous les points opérationnels. Par ailleurs, le CoPil permet des prises de paroles des participants mais ne donne pas lieu à une délibération pour valider ses conclusions : une décision considérée par Montpellier Méditerranée Métropole comme actée en CoPil peut ne pas avoir été comprise comme telle par d'autres acteurs, créant ainsi des quiproquos. Au niveau opérationnel, un comité technique (CoTech) réunit régulièrement les prestataires d'accompagnement technique pour avancer sur le projet, mais pas forcément les acteurs économiques eux-mêmes. Des « fabriques » organisées les premières années ont réuni agriculteurs et acheteurs pour discuter des études de marché et communiquer les contraintes de chacun. Elles ont permis notamment d'élaborer des prix rémunérateurs pour les producteurs. Elles n'ont toutefois pas eu lieu depuis plusieurs années, et des agriculteurs ou des intermédiaires arrivés postérieurement n'ont pas connaissance des raisons des décisions prises auparavant. Du reste, la mise en œuvre a largement reposé sur des réunions *ad hoc* et sur des contacts bilatéraux. Ce fonctionnement limite certes le temps dédié à la gouvernance mais peut générer des flous lorsque des difficultés logistiques surviennent. Le temps passé à traiter ces flous augmente, à l'inverse, la charge de travail liée à l'organisation de la filière. Par exemple, un agriculteur ne savait pas où étaient parties ses récoltes, alors que la filière a aussi pour but de reconnecter les produits et leur devenir. Et certains partenaires connaissent mal les contraintes des autres maillons de la chaîne. Ces difficultés peuvent être liées à la formalisation assez limitée, notamment l'absence de « cahier des charges » énonçant clairement les responsabilités de chaque acteur, les transferts de propriété des produits et la communication. Ces précisions peuvent faciliter les relations commerciales en les clarifiant pour tous, ce que Le Velly *et al.* (2020)

1. Réseau de promotion de l'agriculture biologique en Occitanie.

2. Machine qui permet de retirer les cailloux qui se mélangent aux légumes secs au moment de la récolte.

appellent la fluidification, soit « *l'établissement des règles visant à rendre simples, sûres et efficaces les opérations commerciales d'achat et de vente* ».

Des adaptations et des apprentissages

Au cours de l'expérimentation, un certain nombre de problèmes logistiques ont été résolus par l'adaptation des acteurs. Les référentes de la chambre d'agriculture de l'Hérault et du Civam Bio 34 ont largement contribué à la mise en relation des fournisseurs et des clients, au-delà de leur mission originelle. Le conditionnement des denrées a pu être variable, Agriviva par exemple a accepté de traiter des formats inhabituels pour eux. L'association Producteurs d'Occitanie a obtenu un numéro d'emballer pour assurer le travail manquant d'ensachage suite à un imprévu. Semthec a accepté d'avancer la trésorerie pour la première mise en marché. Ces flexibilités témoignent de l'engagement des participants ; elles ne peuvent toutefois constituer des solutions logistiques pérennes.

Montpellier Méditerranée Métropole aussi fait preuve d'inventivité pour soutenir les agriculteurs dans le cadre de son périmètre d'action. En effet, le soutien public aux acteurs économiques est limité dans le droit, la compétence de soutien économique appartient à la Région, et les règles du libre marché régulent les commandes. Les agriculteurs sont donc, du point de vue administratif et juridique, payés comme prestataires d'un service environnemental : celui de la protection de l'eau. De même, les cantines publiques ont acheté les produits Fibani en « gré à gré » pour les intégrer aux menus sans attendre les prochains marchés publics pluriannuels et éviter la charge bureaucratique. Toutefois, bien que les acteurs puissent être flexibles pour faciliter les transactions, structurer la filière nécessite de faire des choix de fond sur la façon de produire.

Un processus de construction : la qualification

La construction d'une filière implique ce que R. Le Velly appelle la qualification, c'est-à-dire la définition collective de la qualité des produits (Le Velly *et al.*, 2020). Les acteurs de la filière débattent des caractéristiques du produit et des conditions de production qui seront demandées à tous. Cette étape est cruciale pour fonder et

justifier la négociation des prix, distinguer et valoriser les produits issus de la filière, et pour souder le groupe autour d'une particularité. Dans le cas de Fibani, le cahier des charges de production avait comme prérequis l'absence d'usage de produits phytosanitaires de synthèse. C'est la condition qui découle de l'enjeu de protection de l'eau. Les conditions d'inclusion des agriculteurs ont été discutées par la coordination et les partenaires techniciens (CA34, Ocebio, Civam Bio 34), et validées en CoPil.

Une question débattue au sein de Fibani est celle de la certification des exploitations agricoles et des produits issus des filières, en agriculture biologique (AB) ou non. Différentes priorités se rencontrent. Pour l'agence de l'eau, le critère est fonctionnel : zéro produit phytosanitaire. L'idéal est d'encourager des agriculteurs qui utilisent des pesticides à cesser ces usages, ce qui réduira l'impact sur l'eau. Du côté des clients, la restauration collective publique occupe une place importante car son contrôle politique permet d'appliquer des logiques qualitatives hors-prix pour favoriser des produits durables plus chers, même si ce débouché représente en réalité des quantités limitées. Or, les produits locaux ne sont pas valorisables en tant que tels, parce qu'ils n'entrent pas dans les quotas de la loi EGalim qui définit les objectifs du secteur, et parce que les règlements européens relatifs au libre marché n'autorisent pas de favoriser les productions locales. Par conséquent, les cuisines publiques et les intermédiaires qui les fournissent demandent des produits certifiés, valorisables dans leur circuit. Certaines villes, comme Montpellier, ont des objectifs plus exigeants (100 % AB) que la loi EGalim. Ici donc, l'enjeu porte sur l'obtention d'un label valorisable en aval. En revanche, en amont, l'enjeu est la capacité à inclure ou non certains agriculteurs : Montpellier Méditerranée Métropole a souhaité être inclusive pour encourager les changements de pratique et la diversification. Les exploitations conventionnelles tout comme AB ont donc été incluses dans le projet. Les récoltes ont toutes été commercialisées sans label car il était trop coûteux de séparer bio et non bio dans la chaîne logistique pour des quantités réduites. C'est donc une limite à la valorisation des produits cultivés en AB. À l'avenir, avoir deux statuts parallèles dans une même filière, AB et conventionnel, engendrerait de même des surcoûts logistiques importants

(nécessité de séparer les flux au triage, etc.). En 2026, la coordination du projet décide de continuer d'ouvrir l'AAP aux surfaces conventionnelles et AB, mais de concentrer l'aide à la structuration de filières sur le bio. Au final, parmi les treize agriculteurs intéressés et inscrits pour la campagne 2026, onze cultiveront en bio. Cette question témoigne des difficiles équilibres à trouver entre inclusion large et positionnement ciblé.

REPENSER L'ACTION PUBLIQUE POUR CHANGER D'ÉCHELLE

La charge de l'animation de projet

Alors que la campagne 2026 démarre, l'avenir du projet est en question : le financement expérimental doit évoluer, les partenaires économiques sont à la recherche d'efficacité et de lisibilité, et la massification de la production est essentielle pour abaisser les coûts logistiques par des économies d'échelle. L'animation d'un projet entraîne un coût de coordination, en moyens financiers et temps humain, qui peut être assumé par une personne dédiée et par chaque acteur de par son investissement personnel (Pham *et al.*, 2022). L'enjeu d'une filière naissante est donc d'augmenter suffisamment les volumes pour justifier que chacun prenne le temps de participer. Dans Fibani, si les valeurs communes et les liens de coopération préexistants encouragent les acteurs à contribuer, la charge importante liée à la fluidification des opérations ne peut être durable car les volumes échangés représentent peu dans le chiffre d'affaires de chaque acteur. Cette tension est normale dans une expérimentation, et le besoin de « passer à l'étape supérieure » transparaît dans plusieurs témoignages. En outre, dans une optique de développement territorial, Fournier *et al.* (2020) remarquent qu'une fois la coopération économique enclenchée, les échanges renforcent les liens de proximité et la confiance dans un cercle vertueux et créent ce « patrimoine » de territoire qui permet à la filière de fonctionner de façon endogène ; aussi la puissance publique a-t-elle vocation à organiser son retrait progressif du dispositif.

Les rôles de la puissance publique et le collectif

Comment peut évoluer l'implication de la collectivité ? L'intermédiation territoriale n'implique pas

une mais de multiples fonctions pour impulser une nouvelle filière. Citons la facilitation, pour « mettre les acteurs autour de la table » ; le financement de la prise de risque, pour déclencher des expérimentations ; l'ingénierie, pour aider à la structuration technique de la filière (traçabilité, chaîne de valeur, développement technique) ; l'appui politique pour montrer l'engagement durable de la puissance publique en faveur de la filière ; l'achat, à travers la commande publique. Discuter l'avenir de l'implication de Montpellier Méditerranée Métropole dans la filière n'est donc pas une question univoque : ce sont chacune des fonctions qui peuvent évoluer différemment. La gouvernance varie selon les spécificités de chaque territoire : des structures minimalistes fondées sur des engagements informels moraux et des réunions ; des arrangements de marché fondés sur des cahiers des charges et des contrats-cadres entre les mailons ; des structures politiques élaborées avec une gouvernance formalisée et un portage public ou consulaire. Ces agencements surviennent en fonction des situations existantes concernant notamment la taille de la filière et le nombre des transactions, le nombre d'acteurs et l'intégration horizontale ou verticale, l'implication historique de l'acteur public, etc. (Pham *et al.*, 2022). Dans le cas de Fibani, le tissu relationnel est un atout tandis que l'éclatement des producteurs et les incertitudes dans l'opérationnalisation intermédiaire limitent encore la structuration. Il n'existe pas non plus, de fait, de réelle délimitation / exclusion des membres, si ce n'est les conditions d'accès des producteurs. Le périmètre de la filière reste donc mouvant, même si les acteurs sont plutôt favorables à ces nouveaux échanges qui correspondent aux valeurs de certaines entreprises, à des attentes de la restauration collective, et apportent de nouvelles satisfactions aux producteurs (voir leurs produits utilisés dans les cantines locales). Tous les agriculteurs des premières campagnes ont de fait souhaité poursuivre en 2026. L'affirmation d'un collectif fait néanmoins souvent partie de la structuration des filières territoriales. Des discussions sont ouvertes à ce jour concernant l'intégration du projet par une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) existante pour combler les lacunes logistiques et autonomiser le portage de la filière, mais cette option s'accompagne d'enjeux relationnels et politiques et de choix opérationnels liés à la filière AB. D'autre

part, la collectivité reste ouverte à la facilitation et à l'aide au financement d'un nouveau portage moins centralisé, tout en cherchant une autonomisation économique des filières.

Des transactions prévisibles et une autonomisation

La levée des obstacles économiques peut être liée aux évolutions de la gouvernance. Le caractère prévisible des transactions est important pour les acteurs de la filière : bien que Montpellier Méditerranée Métropole ait financé la prise de risque, l'horizon annuel des campagnes de culture et l'incertitude des débouchés limitent l'engagement des agriculteurs. Dans Fibani, ils ont été accompagnés techniquement plutôt que dans la construction d'un collectif. Le mode de paiement à l'hectare clarifie la rentabilité prévue, toutefois donner une forme de stabilité temporelle serait un moyen fort pour encourager le regroupement d'agriculteurs, la durabilité des relations et même l'investissement dans la logistique. En aval, la restauration collective publique se projette vers l'intégration de volumes issus des filières du projet Fibani dans les marchés publics classiques, ce qui apporterait cette visibilité. La difficulté est de constituer un acteur capable de répondre aux marchés, ce que ne peuvent pas faire les agriculteurs individuellement. Par ailleurs, une coopération autour des prix sans qu'un collectif formel ou un intermédiaire n'existe créerait un risque juridique lié à l'interdiction d'entente entre fournisseurs. Dans l'immédiat, les débouchés ne sont pas garantis par l'AAP, donc les agriculteurs ne savent pas si les produits se vendront, bien que des partenaires techniques accompagnent la mise en relation avec l'aval. La puissance publique pourrait soutenir cette stabilisation tout en laissant davantage les acteurs s'organiser. Elle pourrait se recentrer sur l'accompagnement de la commercialisation et du marketing : ces sujets clés ont été moins développés lors de l'expérimentation et sont essentiels au changement d'échelle. La constitution d'une marque ou d'une image commerciale renforcerait, qui plus est, l'identité de groupe territoriale.

CONCLUSION

Les filières à bas niveau d'impact du projet Fibani s'inscrivent dans un contexte national d'essai-image d'interventions publiques visant à créer ou

soutenir des systèmes alimentaires « du milieu » territoriaux et durables. Ces filières ont été impulsées par la puissance publique pour des raisons environnementales, et rejoignent aujourd'hui les enjeux agricoles structurels du territoire. Dans cette optique, la collectivité s'appuie sur un réseau d'acteurs dense et performant mais fait face à l'éclatement du monde agricole et à l'absence préalable de certains maillons intermédiaires. Ainsi, le projet a permis au fil de l'eau de recruter de nouveaux participants et de résoudre un certain nombre de défis opérationnels, sans encore achever d'établir une identité collective ou de clarifier et fluidifier complètement les transactions. La qualification de l'objet productif des filières se fixe progressivement, non sans débats, et suscite des innovations au niveau des instruments mis en œuvre par la collectivité. Le caractère central de l'intervention publique dans notre cas d'étude s'explique par la dimension expérimentale de ces deux filières ; l'enjeu est toutefois aujourd'hui d'aller au-delà des buts d'exploration et d'apprentissage, vers un intérêt économique et commercial qu'attendent les acteurs de ces filières. Tandis que ces dernières sont amenées à s'émanciper progressivement du portage public, la collectivité pourrait continuer d'être un acteur participant, sous la forme de commanditaire de services environnementaux et d'acheteur alimentaire. Elle pourrait apporter ou financer l'expertise commerciale manquante au changement d'échelle. Tout au long du projet, les tâtonnements, les adaptations, les apprentissages issus de ce processus expérimental contribuent à renforcer les liens entre acteurs et donc à constituer un territoire effectif socialisé. Ils développent aussi une forme d'expertise au sein de la collectivité, poussent l'acteur public à travailler en inter-territorialité et en interdisciplinarité, dans la droite ligne des apprentissages liés aux PAT et à la constitution d'un objet politique autour de l'alimentation.

BILBIOGRAPHIE

Conaré, D. & Bricas, N. (2021). Prendre ses distances avec le local ? In N. Bricas, D. Conaré, M. Walser, *Une écologie de l'alimentation* (p. 225-236). Éditions Quae.

Fournier, S., Le Velly, R., Lafosse, G., Chazoule, C. & Désolé, M. (2020). L'intermédiation territoriale publique, une troisième voie entre dispositifs *top-down* et *bottom-up* ? Le cas du Pôle agroalimentaire de l'Isère. *Géographie, économie, société*, 22(3-4), [329-346](#). [10.3166/ges.2020.0007](#)

Le Velly, R., Désolé, M. & Chazoule, C. (2020). Reprendre la main sur le marché : la construction de circuits intermédiés innovants pour la viande bovine. *Revue Française de Socio-Économie*, 24(1), [129-147](#). [10.3917/rfse.024.0129](#)

Le Velly, R., Chazoule, C., Crosnier, M., Désolé, M. & Fournier, S. (2021). Comment « faire SYAM » ? Observation de trois circuits alimentaires territorialisés. *Sociologies pratiques*, 2(43), [129-137](#). [10.3917/sopr.043.0129](#)

Pham H. V., Simonin H., Rat Aspert O., Crou M., Duchaine S. et al. (2022). *Les filières agri-alimentaires territorialisées face aux enjeux de demain. Régions Bourgogne Franche-Comté et Pays de la Loire. Rapport de recherche*. ADEME.

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants dont les contenus ont enrichi l'analyse :

Bernard E., co-coordinatrice, Civam Bio 34, entretien le 05/03/2026 en visioconférence.

Guizard N., agriculteur participant aux campagnes Fibani, entretien le 05/03/2026 à Cournonsec.

Schenk-Trachte N., chargée de l'animation et de la gestion, Producteurs d'Occitanie, entretien le 17/02/2026 à Montpellier.

Tison E., chargé de projets de territoire, chambre d'agriculture de l'Hérault, entretien le 16/02/2026 à Lattes.

Vidal L., directrice de site, Agriviva, entretien le 17/02/2026 à Montpellier.

Remerciements

L'auteur remercie particulièrement J. Coulomb, de Montpellier Méditerranée Métropole, pour son accueil et l'ensemble des temps d'échange autour du projet, ainsi que C.-M. Luitaud, de Ceresco, pour les échanges répétés.